



Attijari **Titrisation**

Fonds de Titrisation

FT MIFTAH

COMPARTIMENT MIFTAH FONCTIONNAIRES II

RAPPORT TRIMESTRIEL D'ACTIVITE
Deuxième trimestre 2023

FT MIFTAH
Compartiment MIFTAH Fonctionnaires II
Rapport Trimestriel T2-2023

Période d'arrêté : 24/03/2023 au 24/06/2023

Date d'arrêté : 24/06/2023



Attijari Titrisation

TABLE DES MATIÈRES

1 - Description du fonds

2 - Informations sur l'actif

3 - Informations sur le passif

4 - Echancier prévisionnel des titres

5 - Contact

FT MIFTAH
Compartiment MIFTAH Fonctionnaires II
Rapport Trimestriel T2-2023

Période d'arrêté : 24/03/2023 au 24/06/2023

Date d'arrêté : 24/06/2023



Attijari Titrisation

I DESCRIPTION DU FONDS

En date du 09/12/2019, le compartiment « MIFTAH Fonctionnaires II » du fonds de titrisation « FT MIFTAH » a acquis un portefeuille de 3820 créances hypothécaires, ayant à cette date un capital restant dû de 1.000.098.806,10 MAD. Ces créances résultent de prêts consentis par ATTIJARIWAFABANK à des particuliers fonctionnaires de l'Etat du Maroc, en vue de financer des acquisitions de logements.

Le tableau ci-après détaille la situation du portefeuille de créances à la date d'émission :

Date d'arrêté	09/12/2019
Nombre de créances	3820
Encours des créances	1 000 098 806,10
Capital restant dû minimal (MAD)	100 038,88
↳ En % de l'encours à l'émission	0,010%
Capital restant dû maximal (MAD)	1 529 118,34
↳ En % de l'encours à l'émission	0,153%
Capital restant dû moyen (MAD)	261 805,97
↳ En % de l'encours à l'émission	0,026%
Taux moyen pondéré	4,93%
Loan-to-value moyenne pondérée (*)	60%
Durée vécue moyenne pondérée (années)	6,32
Durée résiduelle minimale (années)	2,08
Durée résiduelle maximale (années)	18,33
Durée résiduelle moyenne pondérée (années)	14,31

(*) la loan-to-value (LTV) d'une créance à une date donnée est le rapport entre le CRD de la créance à ladite date et l'estimation de la valeur du bien à la date d'octroi du crédit.

Cette acquisition de créances a été financée par le produit de l'émission de trois catégories de titres d'un montant global de 1.000.100.000,00 MAD, dont les caractéristiques sont présentées sur le tableau suivant :

Types de Titres	Nombre de titres	Nominal total (MAD)	Taux d'intérêt (*)	Prime de risque	Duration (**)
Obligations A1	7 500	750 000 000,00	3,03%	0,45%	5,12 ans
Obligations A2	2 000	200 000 000,00	3,51%	0,60%	10,74 ans
Parts	501	50 100 000,00	NA	NA	NA
Total	10 001	1 000 100 000,00			

(*) Le taux d'émission est calculé sur la base de la courbe zéro coupon correspondant à la courbe secondaire des taux des Bons du Trésor arrêtée au 03/12/2019.

(**) Selon un scénario basé sur un Taux de Remboursement Anticipé Annuel de 1,01% et un Taux de Déchéance Annuel de 0,11% sur le portefeuille des Créances cédées.

FT MIFTAH**Compartiment MIFTAH Fonctionnaires II****Rapport Trimestriel T2-2023**

Période d'arrêté : 24/03/2023 au 24/06/2023

Date d'arrêté : 24/06/2023



Attijari Titrisation

II INFORMATIONS SUR L'ACTIF**1 - Situation globale du stock de créances**

Le tableau ci-après détaille la situation du portefeuille de créances aux dernières dates d'arrêté :

Date d'arrêté	24/09/2022	24/12/2022	24/03/2023	24/06/2023
Nombre de créances vivantes	3 386	3 335	3 290	3 232
Encours des créances (MAD)	747 734 833,53	724 259 621,84	703 395 619,89	678 297 317,35
Encours amorti sur le trimestre (MAD)	22 640 884,88	23 475 211,69	20 864 001,95	25 098 302,54
↳ En % de l'encours à l'émission	2,26%	2,35%	2,09%	2,51%
↳ Cumulé depuis l'émission	25,23%	27,58%	29,67%	32,18%
Capital restant dû minimal (MAD)	5 266,80	5 799,40	7 950,58	2 736,93
↳ En % de l'encours arrêté	<0,001%	<0,001%	0,001%	<0,001%
Capital restant dû maximal (MAD)	1 264 659,68	1 251 083,15	1 237 316,17	1 223 356,08
↳ En % de l'encours arrêté	0,169%	0,173%	0,176%	0,180%
Capital restant dû moyen (MAD)	220 766,12	217 171,85	213 800,64	209 871,85
↳ En % de l'encours arrêté	0,030%	0,030%	0,030%	0,031%
Taux moyen pondéré	4,92%	4,92%	4,92%	4,92%
Loan-to-value moyen pondéré	52,60%	51,87%	51,23%	50,56%
Durée vécue moyenne pondérée (ans)	9,06	9,31	9,57	9,83
Durée résiduelle minimale (ans)	0,08	0,08	0,17	0,17
Durée résiduelle maximale (ans)	15,83	15,69	15,08	14,83
Durée résiduelle moyenne pondérée (ans)	11,93	11,70	11,50	11,31

2 - Situation des remboursements par anticipation**Situation des remboursements par anticipation sur la période arrêtée**

Nombre de créances ayant fait l'objet de remboursements par anticipation

54

Flux de capital remboursé par anticipation

16 316 069,37

Historique des remboursements par anticipation sur l'année

Mois	Montant remboursé	En % de l'encours de début d'année
Janvier	1 223 354,35	0,17%
Février	3 030 523,94	0,42%
Mars	1 881 555,39	0,26%
Avril	4 606 727,13	0,64%
Mai	3 680 772,61	0,51%
Juin	1 893 135,95	0,26%
Total	16 316 069,37	2,25%

3 - Situation des échéances impayés

Situation des échéances impayés à la date d'arrêté

Nombre de créances n'ayant aucune mensualité impayée	3 197
Nombre de créances ayant une seule mensualité impayée	15
Nombre de créances ayant plus d'une mensualité impayée	20
CRD des créances n'ayant aucune mensualité impayée	669 731 484,47
CRD des créances ayant une seule mensualité impayée	4 490 283,58
CRD des créances ayant plus d'une mensualité impayée	4 075 549,30

Historique des impayés sur l'année : créances ayant une seule échéance impayée

Mois	CRD des créances impayés	En % de l'encours de début d'année
Janvier	5 496 369,69	0,76%
Février	5 515 721,87	0,76%
Mars	5 802 350,18	0,80%
Avril	4 228 560,99	0,58%
Mai	4 916 923,07	0,68%
Juin	4 490 283,58	0,62%

Historique des impayés sur l'année : créances ayant plus d'une échéance impayée

Mois	CRD des créances impayés	En % de l'encours de début d'année
Janvier	5 363 775,89	0,74%
Février	4 812 823,30	0,66%
Mars	4 488 133,79	0,62%
Avril	4 871 450,52	0,67%
Mai	3 822 416,60	0,53%
Juin	4 075 549,30	0,56%

4 - Situation des créances en défaut

Nombre de créances saines	3 232
Nombre de créances passées en défaut sur la période arrêtée	7
Nombre de créances passées en défaut depuis le début d'année	11
Nombre de créances passées en défaut depuis la date d'émission	30
Nombre de créances reclassées en créances saines sur la période arrêtée	1
Nombre de créances reclassées en créances saines depuis le début d'année	2
Nombre de créances reclassées en créances saines depuis la date d'émission	3
Nombre de créances en défaut en cours de recouvrement	23
Nombre de dossiers en défaut clôturés	7
CRD total des créances saines	678 297 317,35
CRD total des créances passées en défaut sur la période arrêtée	1 522 398,55
CRD total des créances passées en défaut depuis le début d'année	2 842 023,03
CRD total des créances passées en défaut depuis la date d'émission	8 243 618,21
CRD total des créances reclassées en créances saines sur la période arrêtée	154 496,05
CRD total des créances reclassées en créances saines depuis le début d'année	488 011,57
CRD total des créances reclassées en créances saines depuis la date d'émission	880 871,78
CRD total des créances en défaut en cours de recouvrement	5 566 784,38
Perte nette constatée sur les créances en défaut depuis la date d'émission	-
Montants recouverts des créances en défaut sur la période arrêtée	432 663,27
Montants recouverts des créances en défaut depuis le début d'année	432 744,54
Montants recouverts des créances en défaut depuis la date d'émission	1 809 197,60

Historique des défauts sur l'année

Mois	CRD en défaut constaté	En % de l'encours de début d'année
Janvier	216 549,05	0,03%
Février	340 115,68	0,05%
Mars	762 959,75	0,11%
Avril	-	-
Mai	1 522 398,55	0,21%
Juin	-	-
Total	2 842 023,03	0,39%

5 - Historique de recouvrement

Historique des flux d'intérêts encaissés sur l'année

Mois	Flux d'intérêts	En % de l'encours de début d'année
Janvier	2 956 242,29	0,41%
Février	2 934 101,20	0,41%
Mars	2 781 726,14	0,38%
Avril	2 897 142,50	0,40%
Mai	2 801 952,44	0,39%
Juin	2 812 667,31	0,39%
Total	17 183 831,88	2,37%

Historique des flux de capital encaissés sur l'année

Mois	Flux de capital	En % de l'encours de début d'année
Janvier	5 779 976,53	0,80%
Février	7 422 497,34	1,02%
Mars	6 423 805,64	0,89%
Avril	9 194 507,88	1,27%
Mai	8 460 703,69	1,17%
Juin	6 517 605,22	0,90%
Total	43 799 096,30	6,05%

6 - Trésorerie

Solde des comptes bancaires à la date d'arrêté

Solde du compte général (en MAD)	32 752 341,99
Solde du compte de réserve (en MAD)	1 005,52

Situation des placements de trésorerie en OPCVM à la date d'arrêté

Compte	Code ISIN	Libellé	Quantité	Valeur unitaire	Valeur totale
Compte général	-	-	-	-	-
Compte de réserve	MA0000040396	FCP OBLITOP	4 878,37	2 151,87	10 497 620,20

FT MIFTAH

Compartiment MIFTAH Fonctionnaires II

Rapport Trimestriel T2-2023

Période d'arrêté : 24/03/2023 au 24/06/2023

Date d'arrêté : 24/06/2023



Attijari Titrisation

III INFORMATIONS SUR LE PASSIF**1 - Frais et commissions supportés par le fonds**

Les frais et commissions trimestriels supportés par le compartiment sont les suivants :

- la commission de recouvrement, payable à chaque date de paiement, égale à 0,010% (hors taxes) par an du CRD des créances cédées en début de période d'encaissement ;
- la commission du dépositaire, payable à chaque date de paiement, égale à 0,050% (hors taxes) par an du CRD des créances cédées en début de période d'encaissement ;
- la commission de la société de gestion, payable à chaque date de paiement, égale à 0,200% (hors taxes) par an du CRD des créances cédées en début de période d'encaissement ;
- la commission de placement des titres, payable sur les quatre premiers trimestres, égale à 0,250% (hors taxes) du montant placé par l'organisme de placement ;
- la commission due à l'AMMC en tant qu'organisme de contrôle, payable à chaque date de paiement, selon la réglementation en vigueur ;
- les frais de Maroclear.

Le tableau suivant détaille les frais et commissions supportés par le compartiment sur l'année (les montants sont HT) :

Trimestre	T1-2023	T2-2023
Début de période	24/12/2022	24/03/2023
Fin de période	24/03/2023	24/06/2023
CRD début période	724 259 621,84	703 395 619,89
Recouvrement	17 858,46	17 729,42
Dépositaire	89 292,28	88 647,12
Gestion	357 169,13	354 588,48
AMMC	53 156,64	52 043,01
Maroclear	2 700,00	2 700,00
Total	520 176,51	515 708,03

2 - Opérations sur les titres émis

Obligations A1		Par titre	Total
Nominal restant dû au début de l'année		63 403,98	475 529 850,00
T1-2023	Coupon	480,28	3 602 100,00
	Amortissement	2 748,30	20 612 250,00
T2-2023	Coupon	459,46	3 445 950,00
	Amortissement	3 347,75	25 108 125,00
Nominal restant dû final		57 307,93	454 917 600,00
Total coupon payé sur l'année		939,74	7 048 050,00
Total capital amorti sur l'année		6 096,05	45 720 375,00

Obligations A2		Par titre	Total
Nominal restant dû au début de l'année		100 000,00	200 000 000,00
T1-2023	Coupon	877,50	1 755 000,00
	Amortissement	-	-
T2-2023	Coupon	877,50	1 755 000,00
	Amortissement	-	-
Nominal restant dû final		100 000,00	200 000 000,00
Total coupon payé sur l'année		1 755,00	3 510 000,00
Total capital amorti sur l'année		-	-

Parts résiduelles		Par titre	Total
Nominal restant dû au début de l'année		100 000,00	50 100 000,00
T1-2023	Coupon	3 518,49	1 762 763,49
	Amortissement	-	-
T2-2023	Coupon	3 662,77	1 835 047,77
	Amortissement	-	-
Nominal restant dû final		100 000,00	50 100 000,00
Total coupon payé sur l'année		7 181,26	3 597 811,26
Total capital amorti sur l'année		-	-

3 - Mise en jeu des mécanismes de couverture

Compte de réserve

Le compte de réserve du compartiment est crédité à chaque date de paiement, à partir des encaissements d'intérêts, dans le respect de l'ordre de priorité des paiements applicable, et ce à concurrence de son plafond de à 10 millions de dirhams.

Si à une date de paiement, la société de gestion constate que les encaissements d'intérêts sont insuffisants pour assurer le paiement des montants des coûts de gestion et des coupons dus par le compartiment à cette date de paiement, l'insuffisance en encaissement d'intérêts est couverte à partir des montants figurants au solde du compte de réserve.

Le compartiment n'ayant fait l'objet d'aucune insuffisance en flux d'intérêts sur la période arrêtée, et le plafond du compte de réserve étant atteint, le compte de réserve n'a enregistré aucun mouvement sur la période arrêtée.

Solde du compte de réserve au début de la période arrêtée (hors plus-value OPCVM)	10 000 000,00
Alimentation du compte de réserve sur la période arrêtée	-
Plafond du compte de réserve atteint ?	Oui
Insuffisances en flux d'intérêts sur la période arrêtée	-
Montants du compte de réserve utilisées	-

Ligne de liquidités

Afin de permettre au Compartiment de financer ses besoins en liquidités, et ce dans le cas où le solde du compte de réserve n'est pas suffisant pour couvrir ces besoins, une ligne de liquidités d'un montant de 5 millions de dirhams a été consentie au compartiment par Attijariwafa bank.

Le compartiment n'ayant fait l'objet d'aucune insuffisance en flux d'intérêts sur la période arrêtée, le compartiment n'a pas fait appel à la ligne de liquidités.

Couverture de défaut par l'excess spread

Le compartiment ayant fait l'objet de cas de créances contentieuses sur la période arrêtée (voir la partie "Situation des créances en défaut"), le montant de capital en défaut constaté a été couvert à partir de l'excess spread brut et remboursé aux porteurs d'obligations, à la date de paiement, conformément à l'ordre de priorité des paiements applicable.

FT MIFTAH**Compartiment MIFTAH Fonctionnaires II****Rapport Trimestriel T2-2023**

Période d'arrêté : 24/03/2023 au 24/06/2023

Date d'arrêté : 24/06/2023



Attijari Titrisation

IV ECHEANCIER PREVISIONNEL DES TITRES

Date de paiement	OBLIGATION A1			OBLIGATION A2		
	CRD initial	Capital	Intérêts	CRD initial	Capital	Intérêts
24/09/2023	57 307,93	2 065,92	434,10	100 000,00	-	877,50
24/12/2023	55 242,01	2 063,12	418,45	100 000,00	-	877,50
24/03/2024	53 178,89	2 065,86	402,83	100 000,00	-	877,50
24/06/2024	51 113,03	2 063,92	387,18	100 000,00	-	877,50
24/09/2024	49 049,11	2 064,33	371,54	100 000,00	-	877,50
24/12/2024	46 984,78	2 061,02	355,90	100 000,00	-	877,50
24/03/2025	44 923,76	2 057,62	340,29	100 000,00	-	877,50
24/06/2025	42 866,14	2 044,36	324,71	100 000,00	-	877,50
24/09/2025	40 821,78	2 027,05	309,22	100 000,00	-	877,50
24/12/2025	38 794,73	2 029,45	293,87	100 000,00	-	877,50
24/03/2026	36 765,28	2 024,64	278,49	100 000,00	-	877,50
24/06/2026	34 740,64	2 012,72	263,16	100 000,00	-	877,50
24/09/2026	32 727,92	2 003,06	247,91	100 000,00	-	877,50
24/12/2026	30 724,86	1 973,24	232,74	100 000,00	-	877,50
24/03/2027	28 751,62	1 943,85	217,79	100 000,00	-	877,50
24/06/2027	26 807,77	1 916,87	203,06	100 000,00	-	877,50
24/09/2027	24 890,90	1 898,43	188,54	100 000,00	-	877,50
24/12/2027	22 992,47	1 885,30	174,16	100 000,00	-	877,50
24/03/2028	21 107,17	1 862,53	159,88	100 000,00	-	877,50
24/06/2028	19 244,64	1 830,16	145,77	100 000,00	-	877,50
24/09/2028	17 414,48	1 810,04	131,91	100 000,00	-	877,50
24/12/2028	15 604,44	1 791,73	118,20	100 000,00	-	877,50
24/03/2029	13 812,71	1 776,34	104,63	100 000,00	-	877,50
24/06/2029	12 036,37	1 769,42	91,17	100 000,00	-	877,50
24/09/2029	10 266,95	1 752,18	77,77	100 000,00	-	877,50
24/12/2029	8 514,77	1 746,39	64,49	100 000,00	-	877,50
24/03/2030	6 768,38	1 729,34	51,27	100 000,00	-	877,50
24/06/2030	5 039,04	1 713,07	38,17	100 000,00	-	877,50
24/09/2030	3 325,97	1 691,53	25,19	100 000,00	-	877,50
24/12/2030	1 634,44	1 634,44	12,38	100 000,00	94,95	877,50
24/03/2031	-	-	-	99 905,05	6 128,50	876,66
24/06/2031	-	-	-	93 776,55	6 009,25	822,88
24/09/2031	-	-	-	87 767,30	5 900,75	770,15
24/12/2031	-	-	-	81 866,55	5 763,75	718,37
24/03/2032	-	-	-	76 102,80	5 614,20	667,80
24/06/2032	-	-	-	70 488,60	5 471,38	618,53
24/09/2032	-	-	-	65 017,22	5 302,15	570,52
24/12/2032	-	-	-	59 715,07	5 182,92	523,99
24/03/2033	-	-	-	54 532,15	5 014,47	478,51
24/06/2033	-	-	-	49 517,68	4 883,69	434,51
24/09/2033	-	-	-	44 633,99	4 800,80	391,66
24/12/2033	-	-	-	39 833,19	4 722,69	349,53
24/03/2034	-	-	-	35 110,50	4 666,74	308,09
24/06/2034	-	-	-	30 443,76	4 551,49	267,14
24/09/2034	-	-	-	25 892,27	4 417,94	227,20
24/12/2034	-	-	-	21 474,33	4 278,52	188,43
24/03/2035	-	-	-	17 195,81	4 160,77	150,89
24/06/2035	-	-	-	13 035,04	3 978,38	114,38
24/09/2035	-	-	-	9 056,66	3 774,98	79,47
24/12/2035	-	-	-	5 281,68	3 543,10	46,34
24/03/2036	-	-	-	1 738,58	1 738,58	15,25

FT MIFTAH

Compartiment MIFTAH Fonctionnaires II

Rapport Trimestriel T2-2023

Période d'arrêté : 24/03/2023 au 24/06/2023

Date d'arrêté : 24/06/2023



Attijari Titrisation

V CONTACT

ATTIJARI TITRISATION

163, avenue Hassan II – Casablanca

Tel : 05 22 49 39 90

Mohamed Yassine ZNATNI

Responsable Gestion et Structuration

m.znatni@attijariwafa.com

Tel : 05 22 49 39 94